

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE TUNIS RE**

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (COMAR) , qui détenait directement et indirectement 449 680 actions et droits de vote représentant 4,996% du capital et des droits de vote de la Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 août 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 500 actions, représentant 0,006% du capital de la société.

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (COMAR) a déclaré :

- qu'elle envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- qu'elle envisage de poursuivre la cession des actions et des droits de vote lui appartenant,
- qu'elle n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 26 août 2011 par la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (COMAR).